

APPEL À PROJET E+C- 2017 BÂTIMENT À ÉNERGIE POSITIVE ET RÉDUCTION CARBONE

RETOUR D'EXPÉRIENCE



Présentation de l'appel à projet E+C- 2017

Bâtiment à énergie positive et réduction carbone

Pour préparer la prochaine réglementation environnementale des bâtiments neufs, l'Etat, l'Union Sociale pour l'Habitat et la Caisse des Dépôts ont signé le 15 mars 2017 une convention financière destinée à soutenir les organismes de logement social s'engageant activement dans l'expérimentation E+C-.

Calibrer les exigences de la réglementation en adéquation avec la réalité du terrain
 affiner la future réglementation environnementale

Capitaliser les données économiques issues des projets retenus
 renseigner l'observatoire

Auvergne Habitat a présenté deux opérations dans le cadre de l'appel à projet :

- Un projet de 5 logements individuels à Blanzat
- Un projet de 37 logements collectifs à Ceyrat

Les deux projets ont été retenus.

DÉROULEMENT DE L'APPEL À PROJET :

Dossier de candidature à compléter par le MOA et à transmettre



Le MOA détermine les opérations qu'il présente et le niveau de performance visé

Réception des offres , instruction , sélection des candidatures retenues



Le MOA doit transmettre sous 3 mois le certificat attestant du niveau



Choix d'un BET « environnement »



Choix d'un organisme certificateur (parmi une liste de 5 organismes agréés)



A réception du certificat, le MOA se voit attribuer une attestation de sélection.



le MOA joint l'attestation de sélection à sa demande de prêts pour bénéficier de l'aide (sous forme de prêts CDC bonifiés)



Le MOA renseigne l'observatoire

Blanzat - Terres du Château - Projet de 5 pavillons individuels

5 pavillons individuels en deux blocs (3+2)

Construction en ossature bois , bardage bois :

Fondations spéciales (pieux)

Mur entre pavillons en béton (RDC)
stationnements extérieurs (11 places)

ECS solaire, VMC double flux ,
bouches de soufflage avec système
appoint électrique



Projet retenu dans le cadre d'un autre appel à projet « *Bâtiment énergétiquement performant et matériaux biosourcés* ».



↪ Obligation d'être Passivhaus

↪ Utilisation d'un % de matériaux biosourcés
(bois) et maîtrise du bilan carbone lié au
transport

Niveau visé : **E2C1**

Niveau obtenu : **Aucun**
(E2 où C1)

CEYRAT «LA BEAUMIÈRE»

75 logements dans 6 bâtiments

37 logements proposés à l'expérimentation

*Structure BA avec murs à ossature bois ,
bardage , ITE), ventilation double flux avec
récupération de chaleur (système Ubio
d'Aldes , ECS solaire (50% des besoins)*



**Le projet a fait l'objet d'un concours.
Les 37 logements présentés à
l'expérimentation doivent être labélisés
passivhaus**

Niveau visé : E2C1

Niveau obtenu : E3C1

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Difficultés rencontrées :

Les projets éligibles à l'appel à projet sont des projets ayant déjà obtenu l'agrément de l'état : donc des projets déjà bien avancés (consultation en cours pour Blanzat, conception-réalisation pour Ceyrat)



Peu de possibilités d'adaptation du projet pour essayer d'atteindre le niveau du label requis

Dans le cas contraire, le niveau E2C1 reste parfaitement atteignable sans grandes modifications du mode constructif actuel -> intérêt du niveau E1C1 ?

Le niveau C1 peut être atteint quasiment à chaque fois, sans changer les habitudes constructives, par contre on souligne le gros écart entre le C1 et le C2 : peut-être prévoir un niveau intermédiaire ?

Il est compliqué pour des opérations classiques d'être E3 ou E4 → recours important aux ENR
projets plus coûteux (surcoût du passif par rapport à la RT2012 ≈ 10-20%)

RETOUR D'EXPÉRIENCE BET

Retour BET :

Base de données FDES très incomplète

 recours à des fiches générique (de 30% à >100% de CO2 en plus).

Essayer de trouver un produit de substitution le moins pénalisant, interpoler